

2^e ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 676

Le 7 août 2019

à 06 heures 03

est né(e) Raphaëlle Renée Nichelle
VANNETZELsuivant déclaration conjointe du
23 octobre 2016du sexe féminin à Gouey-Sous-
Sénart (Essonne)

(1)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 7 août 2019 en cette justice
par le père

Délivré conforme aux registres, le 7 août 2019

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil a déposé



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénom, NOM) née (le... à...) ».

(1)

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à heures

est né(e)⁽²⁾

du sexe

à

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Extrait de l'acte de décès n°

(5)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas « Décédé le » ou « Décédée le »

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) 1^{er} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 972

Le 23 octobre 2016

à 14 heures 02

est né(e)⁽²⁾ Elyne Brigitte Virginie
VANNETZEL suivant
déclaration conjointe du
23 octobre 2016

du sexe Féminin à

Quincy-Sous-Sénart (Essonne)

(3)

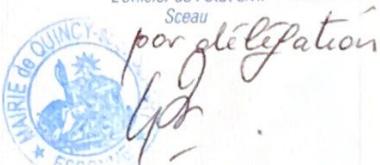
reconnu(e)⁽⁴⁾ le 25 octobre 2016
en cette mairie
par son père

Délivré conforme aux registres, le 3 novembre 2016.

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».

(4) Préciser si il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

⁽¹⁾ Epoux ou Père

Prénoms Maxime, Pierre, Robert
Nom⁽²⁾ VANNETZEL

Né⁽³⁾ le 23 juin 1990
à Melun (Seine et Marne)
à 00 heures 20

Fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Luc VANNETZEL
et de⁽⁵⁾ Virginie, Andrée, Michèle
LAFUSTE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 1432**
le 24 NOV. 2016

Mentions marginales⁽⁷⁾



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré⁽⁸⁾

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**

Mentions marginales⁽⁷⁾

⁽¹⁾ Epouse ou mère

Prénoms Nagy, Brigitte Joëlle
Nom⁽²⁾ BLANCHERAIN

Née⁽³⁾ le 9 avril 1986
à

à 6 heures 50
fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Serge Julien FONTAINE
et de⁽⁵⁾ Brigitte Anne Marie Madeleine
BLANCHERAIN

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 580**

le 1er décembre 2016

Mentions marginales⁽⁷⁾



le

heures

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Écrire selon le cas « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{re} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été

reçu le par Me notaire à ».